Le 8 septembre 2025, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 2 septembre 2025, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Véronique FLAMENT-BJARSTAL, Maire de Magny le Hongre.

Présents : Mesdames BRISSARD, CHAAR, DELON, FLAMENT-BJARSTAL, FLEURIEL, HENRY, LAMAIRE, MOVAHEDI, POSE, RENUCCI, STEPHAN.

Messieurs, CHOUKROUN, CURUTCHET, GIANNETTI, GUERIN, JACOB, MENIGOZ, MASSON, PORTES, ROBERT, ROYER, SCHILLINGER, SETHIAN.

Absents excusés : Madame PEREZ-LOPEZ ayant donné pouvoir à Monsieur SCHILLINGER
Madame RESTA ayant donné pouvoir à Madame FLAMENT-BJARSTAL
Madame DENOYELLE ayant donné pouvoir Monsieur MENIGOZ
Madame BELLINI
Monsieur BOUJEMAÏ
Monsieur ROMERO

Secrétaire de séance : Laurent GIANNETTI

Avant l'ouverture du conseil municipal, Madame le Maire fait un discours à la mémoire de Monsieur Bernard NOËL, Adjoint au Maire chargé des Ressources humaines et du Développement économique, élu de Magny le hongre depuis de longues années.

Madame le Maire procède ensuite à l'installation de 2 nouveaux élus. Messieurs Laurent GIANNETTI à la suite du décès de Monsieur Bernard NOËL et Monsieur Rémy PORTES après la démission de Monsieur Pascal CEREUIL.

DÉPARTEMENT

SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT

TORCY

Effectif légal du conseil municipal
29

COMMUNE : MAGNY LE HONGRE

Communes de 1 000 habitants et plus

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :
1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction[1]	Qualité (M. ou Mme)	NOM et PRÉNOM		Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	Mme	FLAMENT-BJARSTAL	Véronique	19/04/1965	28/06/20	946
Premier adjoint	M	SCHILLINGER	Patrick	19/02/1968	28/06/20	946
Deuxième adjoint	Mme	RENUCCI FERNANDES	Marina	08/08/1973	28/06/20	946
Troisième adjoint	M	CHOUKROUN	Laurent	23/04/1966	28/06/20	946
Quatrième adjoint	Mme	HENRY-TAHRAOUI	Gisèle	14/12/1973	28/06/20	946
Cinquième adjoint	M	GUERIN	Patrick	17/01/1951	28/06/20	946
Sixième adjoint	Mme	CHAAR	Suzanne	02/02/1967	28/06/20	946
Septième adjoint	Mme	RESTA	Simonetta	11/09/1963	28/06/20	946
Huitième adjoint	M				28/06/20	946
Conseiller	M	ROBERT	Claude	18/10/1951	28/06/20	946
Conseiller	M	CURUTCHET	François	23/05/1964	28/06/20	946
Conseiller	Mme	PEREZ-LOPEZ	Valérie	10/09/1965	28/06/20	946
Conseiller	Mme	POSE	Pascale	23/06/1967	28/06/20	946
Conseiller	Mme	BELLINI	Alejandra	06/09/1967	28/06/20	946
Conseiller	M	SETHIAN	Eddy	22/11/1968	28/06/20	946
Conseiller	M	JACOB	François	02/02/1970	28/06/20	946
Conseiller	M	STEPHAN	Anne-Marie	15/10/1971	28/06/20	946
Conseiller	Mme	FLEURIEL	Virginie	08/12/1978	28/06/20	946
Conseiller	M	MENIGOZ	Régis	09/10/1948	28/06/20	605
Conseiller	Mme	LAMAIRE	Laurence	15/10/1959	28/06/20	605
Conseiller	M	MASSON	Alain	19/04/1965	28/06/20	605
Conseiller	M	ROYER	Mathieu	08/03/1975	28/06/20	605

Fonction[1]	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM		Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Conseiller	M	ROMERO	Frédéric	29/06/1975	28/06/20	342
Conseiller	Mme	DELON	Barbara	08/07/1977	23/06/21	946
Conseiller	M	BOUDJEMAÏ	Abdelkarim	22/11/1971	28/06/21	946
Conseiller	Mme	MOVAHEDI	Mariem Lydie	26/08/1983	12/09/23	342
Conseiller	Mme	DENOYELLE	Pierrette	04/10/1955	16/11/23	605
Conseiller	Mme	BRISSARD	Alexandra	20/11/1971	15/11/24	946
Conseiller	M	GIANNETTI	Laurent	05/10/1973	06/08/25	946
Conseiller	M	PORTES	Remy	24/11/1971	2/09/25	946

1- Procès-verbal du conseil municipal du 17 juillet 2025

Adopté à l'unanimité

2- Election d'un 8eme Adjoint au Maire

Point 2 et 3 présentés par Madame le Maire

En 2020, le conseil municipal a décidé de fixer à 8 le nombre d'adjoints (nombre maximum de 30 % arrondi à l'entier inférieur).

Le poste de 7eme adjoint étant vacant ,Mme le Maire propose de faire glisser le 8ème adjoint à la place du 7eme et procéder à l'élection du 8eme adjoint.

Madame le Maire fait appel aux candidats. Seul Monsieur ROBERT se déclare.

Madame le Maire invite les élus à voter à bulletin secret.

Résultat :

- 26 bulletins
- 26 bulletins Claude ROBERT
- 0 bulletins blancs et nuls

Monsieur Claude ROBERT est élu à l'unanimité 8ème adjoint au Maire

Déclaration de Claude ROBERT : *« Je tiens à vous remercier pour votre confiance et j'espère que l'on va continuer à travailler dans le sens de construction de Magny le Hongre, même s'il nous reste que quelques mois. Ça va être compliqué de remplacer Bernard, mais malheureusement c'est le cours de l'existence »*

Madame POSE profite de l'occasion pour faire une déclaration *: « Je souhaite au nom de Laurence et de sa famille vous remercier très sincèrement pour votre présence et vos marques de soutien lors*

des obsèques de Bernard. Votre participation les a profondément touchés. Bernard était l'un des nôtres, un élu engagé pour sa ville et ses habitants, au-delà de nos sensibilités et de nos différences. Votre présence témoigne du respect et de l'amitié que chacun lui portait. Sa famille m'a chargée de vous exprimer sa gratitude »

3- Indemnités de fonction au maire, aux adjoints et conseillers avec délégation.

Par délibération 2025-2 du 3 février 2025 ,le montant des indemnités des élus a été arrêté.

Il est proposé de conserver les mêmes montants pour Mme le Maire et les conseillers avec délégation et de ne plus faire de distinction entre les adjoints en adoptant une indemnité identique pour tous qui correspond à celle que percevait les 6 premiers adjoints.

Le montant global des indemnités est très légèrement inférieur à l'enveloppe initiale

	situation	Indice Brut	indice Maj	Taux en %	valeur du point	indemni Mensuelle	indemnité Annuelle
Mme Flament	Mme le Maire	1027	835	49,28	4,9228	2 025,67	24 308,08
M.Schillinger	1er adjoint	1027	835	19,71	4,9228	810,19	9 722,24
Mme Renucci	2eme adjoint	1027	835	19,71	4,9228	810,19	9 722,24
M.Choukroun	3eme adjoint	1027	835	19,71	4,9228	810,19	9 722,24
Mme Henry	4eme adjoint	1027	835	19,71	4,9228	810,19	9 722,24
M.Guerin	5eme adjoint	1027	835	19,71	4,9228	810,19	9 722,24
Mme Chaar	6eme adjoint	1027	835	19,71	4,9228	810,19	9 722,24
Mme Resta	7eme adjoint	1027	835	19,71	4,9228	810,19	9 722,24
M Robert	8eme adjoint	1027	835	19,71	4,9228	810,19	9 722,24
Mme Pose	conseiller avec dél	1027	835	5,14	4,9228	211,28	2 535,38
M.Jacob	conseiller avec dél	1027	835	5,14	4,9228	211,28	2 535,38
Mme Fleuriel	conseiller avec dél	1027	835	5,14	4,9228	211,28	2 535,38
M.Curutchet	conseiller avec dél	1027	835	5,14	4,9228	211,28	2 535,38
				227,52		9 352,30	112 227,55

Il est demandé au conseil municipal de valider les indemnités des élus ,Maire, Adjoints et conseillers avec délégation

Adopté à l'unanimité

4-DM2

Point 4 à 6 présentés par Mame HENRY

Le Budget Primitif 2025 a été voté le 7 avril 2025.

La DM n° 1 d'un montant de 9 865 € a été votée le 7 juillet 2025.

Pour faire face à de nouvelles dépenses depuis ce vote, certaines prévisions inscrites au budget doivent être modifiées. La nomenclature M57 permet à l'assemblée délibérante de voter une décision modificative pour ajuster les crédits.

Il est donc proposé de voter une **décision modificative n°2** à hauteur de **1 832 204 € en section d'investissement** pour :

En dépenses d'investissement :

1) La dépense supplémentaire pour l'achat d'une borne électrique : + 3 104 €
2) L'achat reporté du four à l'atelier de Paix : - 14 400 €
3) Le coût supplémentaire des frais de notaire du groupe scolaire Simone Veil : + 16 101 €
4) Les frais de notaire pour les rétrocessions des rue du Sinot, rue Réciner, rue de la Chablée et rue des Fermes : + 3 899 €
5) La dépense supplémentaire pour la réfection de la façade de l'ancien centre de Tabarly : + 15 000 €
6) Le remboursement des cautions des jardins familiaux : + 500 €
7) L'intégration des rétrocessions citées précédemment : + 1 808 000 €

En recettes d'investissement :

1) L'intégration des rétrocessions citées ci-dessus : + 1 808 000 €
2) L'encaissement des cautions des jardins familiaux : + 500 €
3) Un emprunt d'équilibre : + 23 704 €

ANNEXE A LA DECISION MODIFICATIVE N° 2

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
LIBELLE	MONTANTS	LIBELLE	MONTANTS
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	**0,00**	**013 - ATTENUATION DE CHARGES**	**0,00**
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	**0,00**	**73 - IMPOTS ET TAXES**	**0,00**
68 - DOTATION AUX PROVISIONS	**0,00**	**74 - DOTATION, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS**	**0,00**
		75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	**0,00**
042 - OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	**0,00**	**042 - OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS**	**0,00**
6811 - DOTATION AMORTISSEMENTS			
TOTAL	**0,00**	**TOTAL**	**0,00**

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
LIBELLE	MONTANTS	LIBELLE	MONTANTS
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	**500,00**	**16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES**	**24 204,00**
165 - REMBOURSEMENTS CAUTIONS JARDINS FAMILIAUX	500,00	165 - ENCAISSEMENTS CAUTIONS JARDINS FAMILIAUX	500,00
		1641 - EMPRUNT D'EQUILIBRE	23 704,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**0,00**	**10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS RESERVES**	**0,00**
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**23 704,00**	**13 - SUBVENTIONS**	**0,00**
2158 - 1 BORNE ELECTRIQUE PM 25DM2PM001	3 104,00		
2188 - FOUR ATELIER DE PAIX 25BPBA024	-14 400,00		
2112 – FRAIS DE NOTAIRE RETROCESSION RUES DU SINOT ET DES FERMES (BP10K€) 25DMURB004	3 899,00		
21312 – FRAIS DE NOTAIRE RETROCESSION SIMONE VEIL 25DMURB003	16 101,00		
21351 – REFECTION FACADE ANCIEN CENTRE TABARLY 25DMBAT001	15 000,00		
23 - CONSTRUCTIONS	**0,00**		
040 - OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	**0,00**	**040 - OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS**	**0,00**
041 – OPERATIONS PATRIMONIALES	**1 808 000,00**	**041 – OPERATIONS PATRIMONIALES**	**1 808 000,00**
21312 – INTEGRATION GS VEIL 25DMURB001	1 388 000,00	1321 – INTEGRATION GS VEIL 25DMURB001	1 388 000,00
2112 – INTEGRATIONS RETROCESSION RUES DU SINOT ET DES FERMES 25DMURB002	420 000,00	1326 – INTEGRATIONS RETROCESSION RUES DU SINOT ET DES FERMES 25DMURB002	420 000,00
TOTAL	**1 832 204,00**	**TOTAL**	**1 832 204,00**

Adopté à l'unanimité

5 et 6 Créances éteintes 2025 et Admission en non-valeur

Monsieur Jean Michel Remongin - Comptable Public - présente au Conseil municipal une demande d'admission en non-valeur pour un montant de 680 € (titre de recettes n°3327 du 31/12/2023) sur le Budget Principal.

La clôture pour insuffisance d'actif l'oppose à toute action de poursuites, il est proposé au Conseil municipal d'admettre en créance éteinte le titre de recettes faisant l'objet de cette demande n°7718440632 pour un montant de 680 €.

Adopté à l'unanimité

7-Ouvertures et fermetures de postes
Points 7 à 13 présentés par Madame le Maire

Fermeture de postes :

Après la proposition d'agents à la promotion interne fin 2024, les agents ont été nommés dans leur nouveau grade à la fin de la période légale. Il convient désormais de fermer les postes désormais vacants :

- Un poste de Rédacteur Principal de 1ère classe (P B)
- Un poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe (V N)
- Un poste d'Adjoint Administratif Territorial (M G)

Création de postes :

Plusieurs agents travaillent dans le domaine administratif et donne toute satisfaction, alors qu'ils possèdent un grade qui ne correspond pas à leurs nouvelles fonctions.

Il convient donc de créer :

- Un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe (L C)
- Un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe (S L)

Il est demandé aux élus de valider les 3 fermetures de poste et les 2 créations

Adopté à l'unanimité

8-proposition de modification des statuts de Val d'Europe Agglomération

Lors de sa séance en date du 25 juin dernier, le conseil communautaire a approuvé une modification des statuts de Val d'Europe Agglomération.

Cette proposition de modification statutaire porte sur deux objets :

1. Une précision concernant la compétence supplémentaire sur le soutien des politiques en matière d'emploi dans le cadre de la future adhésion à la Mission Locale qui n'était pas jusqu'à présent intercommunale, il est nécessaire de préciser les statuts comme suit :

9° Le soutien des politiques en matière d'emploi, ***d'insertion professionnelle et sociale des jeunes***, d'enseignement, de formation et au développement du pôle universitaire ;

2. Une nouvelle compétence supplémentaire concernant l'éclairage d'ornementation :
Suite à une observation de la Préfecture il convient de préciser la compétence de Val d'Europe Agglomération comme suit :
19° Eclairage d'ornementation : gestion des illuminations festives place d'Ariane sur les communes de Chessy et Serris : achat, entretien, installation et démontage.

Vous trouverez en pièce jointe au présent courrier la délibération portant modification de ces statuts.

Je vous invite à bien vouloir inscrire ce point à l'ordre du jour de votre prochain conseil municipal.

En effet, ces modifications sont décidées par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'Agglomération et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les modifications proposées. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Adopté à l'unanimité

9-Projet de vente de 3 cabinets au Pôle médical

Initialement, par délibération 2024.92, avait été fixé une tarification de vente au Dr GRILLET, comprenant un bureau de 19.09 m², ainsi que'une salle d'attente de 5.47 m².

Le prix arrêté était de 189 326 TTC

Au regad de future gestion de l'équipement,et du nombre inférieur de salle d'attente par rapport au nombre de cabinets, il nous a paru opportun de mutualiser l'ensembme des salles d'attente. De ce fait, un nouveau prix doit être défini.

Parallèlement, d'autres médecins (spécialistes et généralistes) souhaitent acheter un cabinet.

Le tableau ci-dessous présente la tarification des biens à laquelle la ville souhaite vendre les cabinets, sur la base de 7 000 € le m²

Dr Grillet – cab 68	19,09 m²	135 638.80 € (prises inclues)
Dr Bounemeur – cab 69	16,08 m²	112 785.00 € (prises inclues)
Dr Ghanem – cab 70	29,22 m²	225 210.00 € (2 places de parking + prises inclues)

Adopté à l'unanimité

10-Tarification des locations de locaux du Pôle médical

Pour information, la livraison du pôle médical a pris un léger retard. Elle est maintenant prévue mi-octobre.

Il vous sera remis sur table lors de la réunion, un plan des locaux, ainsi que le projet de tarification de location, en fonction des affectations.

Il est précisé que les occupants auront des charges composées de l'entretien des espaces communs, notamment salles d'attente, les fluides, l'entretien ménager et autres.

Madame le Maire propose d'engager la discussion pour une location d'un local pour les IPA (infirmières en pratique avancée), sur la base de 200 €/mois hors charges et pour les médecins de 300 € hors charges. Le bureau pour les internes pourrait consenti gratuitement.

Monsieur MENIGOZ demande des précisions, afin de savoir si les montants mentionnés sont TTC ou hors taxe.

Madame le Maire répond que ces montants s'entendent TTC.

Adopté à l'unanimité

11-Convention pour prêt de salle / création espace éveil artistique

Point présenté par Madame CHAAR

Présentation du projet d'espace d'éveil artistique *« Le nid du geai ». Ce sont des activités destinées aux enfants de 0 à 6 ans.*

Madame le Maire souhaite que l'on fasse un test afin de vérifier si le projet intéresse vraiment les familles de la commune.

L'engagement de ligne se résume à la mise à disposition de locaux de l'ancien GS S. VEIL et une mise à disposition gratuite de la salle des fêtes fin octobre pour un spectacle d'Halloween. Celui-ci sera offert aux enfants de la crèche et des centres de loisirs, et ouvert aux familles moyennant une participation, perçue par l'association.

Il est demandé aux élus d'autoriser la mise à disposition de locaux.

Madame MOVAHEDI demande des précisions sur la durée de mise à disposition d'une partie du GS S VEIL.

Madame précise que c'est temporaire (une année scolaire).

2 Abstentions : MM.ROYER et MENIGOZ

Adopté à l'unanimité

12-Détermination des loyers des coques commerciales et bureaux dans la ferme DUPRE

Points 12 et 13 présentés par Madame le Maire

Sur une base de 15 € du m², on pourrait avoir pour les 2 locaux du rez-de chaussée les prix suivants :

- Grand local de 94 m² : loyer : 1 410 €/mois TTC *(projet de librairie-papeterie-salon de thé)*
- Local de 80 m² : loyer de 1 200 € TTC (Apport alimentaire de proximité)

Il est demandé aux élus de valider cette base de négociation et d'intégrer une aide à l'installation, avec une réduction de 30 % du loyer les 3 premières années, puis 15 % les 3 années suivantes.

Au regard des investissements nécessaires pour aménager ces coques commerciales, il n'est pas exclu que ce point soit revu lors d'une prochaine réunion.

En ce qui concerne le prix de location de l'étage 1 et 2 (surface total 160 m²) à vocation de bureaux, Madame le Maire vous fera part des souhaits de l'organisme intéressé.

Monsieur MENIGOZ précise que, conformément à sa remarque sur le point 10 et à la réponse apportée, ces montants s'entendent donc TTC

Adopté à l'unanimité

13-Rapport d'activité de VEA

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier (article L5211-39 du Code général des Collectivités Territoriales).

Rapport et comptes administratifs des budgets vous ont été communiqués le 21/08/25 et sont également en documents annexés

Pas de remarque.

Les élus prennent acte.

14-Décisions du Maire
Présenté par Monsieur SCHILLINGER

RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS DU MAIRE DE L'ANNÉE 2025

Conseil Municipal 8 septembre 2025

Rubrique	Année	N°	Date	Objet	Montant HT du marché	Observations
Marchés Publics	2025	46	01/07/25	Avenant n°1 au marché public n°2024-13-I conclu avec la société BATI FJ SARL relatif aux travaux de transformation et de mise en accessibilité de la Ferme Dupré Lot n°3 - Démolitions - Gros œuvre	9 112,40 €	Réalisation de travaux supplémentaires : reprise en sous œuvre, renforcement des fondations.
Marchés Publics	2025	47	05/08/25	Marché public à procédure adaptée conclu avec la société ELASTISOL SAS relatif aux travaux de création d'une nouvelle aire de jeux rue des violettes	56 131,00 €	Titulaire : ELASTISOL Date prévisionnelle de début des travaux : semaine du 15 septembre Date prévisionnelle de fin des travaux : semaine du 13 octobre
Marchés Publics	2025	48	08/08/25	Marché public à procédure adaptée conclu avec la société VIABUS SAS relatif à la location d'autocars, avec chauffeur, pour les sorties scolaires, périscolaires et pour le transport d'adultes	//	Titulaire : VIABUS Montant maximum annuel : 50 000 € par an (Ville et CCAS) Durée : 1 an (à partir du 1er septembre 2025), reconductible 3 fois.
Marchés Publics	2025	49	22/08/25	Avenant n°2 au marché public n°2024-21-I conclu avec la société G2J-ELEC SAS relatif aux travaux de transformation et de mise en accessibilité de la Ferme Dupré Lot n°11 - Électricité	3 972,12 €	Travaux supplémentaires : remplacement des luminaires du marché initial

Madame RENUCCI précise que l'aire de jeux mentionnée dans la décision 47 est adaptée aux petits enfants. Le thème est les Pirates

Les élus prennent acte.

15 Modalité de prêt de locaux aux candidats aux élections municipales

Présenté par Madame le Maire

Met temporairement à disposition des candidats ou listes qui se présentent aux prochaines élections municipales, le prêt gracieux d'une salle municipale, une fois par mois, en fonction de la disponibilité des salles Goudailler et Peupliers.

La demande se fait par écrit déposée en mairie, en indiquant la date, le nombre de personnes attendues, le créneau horaire et mentionnant qu'ils sont candidats. Lors de la campagne, une priorité sera donnée au candidat ou liste qui n'a pas bénéficié de cette mise à disposition.

Le prêt gracieux de ces salles sera fait conformément aux conditions fixées par convention avec dépôt d'une caution, conformément à la délibération d'origine.

Lors du second tour, les listes qui se maintiendront bénéficieront également d'une possibilité de prêt gracieux avant le deuxième tour de scrutin.

Le détournement de l'objectif de ces réunions peut entrainer une tarification de la location, conformément aux délibérations de prêts de ces salles.

Adopté à l'unanimité

- Avant de clôturer le conseil, Madame le Maire remercie tous les agents et tous élus qui se sont impliqués dans l'organisation du forum des associations.

  57 associations, dont 3 nouvelles étaient présentes.

  Nous avons eu un très bon retour de ces dernières.

- Madame le Maire fait remarquer que le repair café a eu un vif succès.

  Monsieur MENIGOZ précise que sur les 21 produits présentés à la réparation, plus de la moitié ont pu être réparés.

Fin 21h29